

## Qualité de l'eau potable en 2021

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), le distributeur d'eau, est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Ce rapport est valable pour l'eau fournie par SAGENORD aux points de livraison des Communes de Valeyrès-sous-Montagny, Montagny-près-Yverdon, Treycovagnes, Chamblon, Ependes, Suscévaz, Mathod, Pomy, Cuarny, Chesaux-Noréaz et Villars-Epeney. Il est également valable pour l'eau fournie aux points de livraison des associations de l'AIAE la Menthue et de l'ACRG.

## Provenance de l'eau

La provenance de l'eau est détaillée ci-dessous :

- 66 % ACRG, eau de nappe phréatique des puits d'Onnens (chlorée pour la protection du réseau) ;
- 29 % SEY, eau des sources du Cossaux (désinfectée par chloration) ;
- 5 % SEY, eau du lac (filtrée et désinfectée par chloration) ;
- < 1 % Associations, eau de sources, provenant de l'ARRIBRU et la Menthue.

## Désinfection

Par chloration : en moyenne 0.01 mg/l de chlore aux robinets des consommateurs (valeur de tolérance : 0.1 mg/l chez le consommateur).

## Contrôles sanitaires (analyses)

SAGENORD par le biais de son mandataire, le Service des Energies de la ville d'Yverdon-les-Bains, établit chaque année un programme de prélèvements annuel sur la base de l'analyse des risques du réseau et des indications données par la directive W12 de la SSI GE. La directive W12 est un guide des bonnes pratiques destiné aux distributeurs d'eau potable et a été approuvé par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Le plan de prélèvements pour l'année 2021, qui englobe l'intégralité des ressources, l'ensemble du réseau de SAGENORD jusqu'aux points de livraison des Communes, comporte les analyses suivantes :

- Campagnes de mesures de microbiologie selon le plan d'autocontrôle : 26 séries de 10 à 16 échantillons répartis sur 51 points de prélèvements totalisant environ 300 échantillons ;
- Campagnes de mesures de chimie selon le plan d'autocontrôle : 4 séries de 6 à 8 échantillons répartis sur 8 points de prélèvements totalisant 30 échantillons ;
- Campagnes de mesures de pesticides/micropolluants selon le plan d'autocontrôle : 4 séries de 4 à 6 échantillons répartis sur 6 ressources et totalisant 20 échantillons.

## Résultats des analyses et qualité de l'eau

Dans l'ensemble du réseau, l'eau de SAGENORD est de très bonne qualité. Les fortes précipitations du mois de juillet 2021 et la crue consécutive du lac de Neuchâtel ont affecté temporairement les installations d'eau potable. L'impact le plus durable s'est produit sur les puits d'Onnens (ACRG), dont les zones de protections ont été inondées. La charge organique des puits et la chloration ont engendré des modifications organoleptiques de l'eau, qui ont pu être décelées chez certains consommateurs. La qualité microbiologique et chimique de l'eau a pu être maintenue en tout temps par une chloration adaptée et une surveillance accrue.

Aucun dépassement des normes en vigueur n'a été décelé concernant les paramètres de la chimie de l'eau.

Concernant les pesticides, comme tout le plateau suisse, SAGENORD constate la présence de chlorothalonil dans l'eau potable dans des normes supérieures aux prescriptions fédérales pour le métabolite R 471811. L'eau distribuée reste consommable. Des mesures de correction sont en cours.

Le chlorothalonil est une substance active utilisée depuis les années 1970. Ce fongicide est désormais interdit depuis le 1er janvier 2020. Les contrôles périodiques, effectués par SAGENORD, indiquent les teneurs suivantes:

- 30% de l'eau distribuée issue de la source Cossaux, appartenant à la ville d'Yverdon-les-Bains, présentait une teneur proche de la norme de 0,1 microgramme par litre, pour le métabolite R 471811, les autres métabolites étant inférieures aux normes ;
- 70% de l'eau distribuée issue des autres ressources présentait une teneur moyenne de 0,2 microgrammes par litre, pour le métabolite R 471811, les autres métabolites étant inférieures aux normes.

Selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'eau distribuée reste consommable, bien qu'en l'état actuel des connaissances, l'innocuité de ces métabolites n'a pas pu être démontrée. Plusieurs essais cantonaux sont actuellement en cours pour définir et optimiser des moyens de traitement de ces résidus de pesticides dans l'eau (charbon actif, osmose inverse, etc..). En parallèle, SAGENORD avec la ville d'Yverdon-les-Bains et en relation étroite avec les autorités cantonales, a immédiatement déconnecté les ressources mineures non-conformes et débuté une révision de sa stratégie d'approvisionnement en eau potable (possibilités de dilution d'eau avec distributeurs voisins, ressources régionales à traiter, prospection nouvelles ressources, etc..).

## Paramètres physiques et chimiques

Dureté totale : minimum 14.9 °f, maximum 26 °f et en moyenne 22 °f (degrés français), soit une eau moyennement dure.

Température moyenne	13°C
Calcium	50 - 80 mg/l
Magnésium	6 - 16 mg/l
Sodium	4 - 9 mg/l
Potassium	1 - 2 mg/l

pH	7.5 - 8
Chlorures	10 - 16 mg/l
Nitrates	1 - 12 mg/l
Sulfates	15 - 45 mg/l
Hydrogénocarbonates	160 - 280 mg/l

## Conclusion

A l'exception du métabolite du chlorothalonil (R 471811), l'eau fournie par SAGENORD correspond aux normes d'eau de boisson. Selon l'OSAV, l'eau distribuée reste consommable. Il s'agit d'une eau équilibrée, de type calco-carbonique, faiblement minéralisée et de dureté moyenne.

SAGENORD, février 2022